



Installation et exploitation d'un manège sur la Place de la République à Flayosc

Autorité délivrant l'autorisation d'occupation

Mairie de Flayosc
Boulevard Angelin German
83780 Flayosc
Tel : 04.94.70.40.03

Règlement de la consultation

Contenu du dossier de consultation :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.) ;
- La convention d'occupation du domaine public.

Date limite de remise des offres : 15 février 2021

Personne publique :

Mairie de Flayosc

Boulevard Angelin German

83780 Flayosc

Tel : 04.94.70.40.03

Objet :

La présente convention d'occupation du domaine public a pour objet d'autoriser l'occupation, l'installation et l'exploitation d'un manège forain sur la Place de la République, à destination des enfants.

Contexte juridique :

La commune de Flayosc a reçu une demande d'un opérateur économique en vue d'installer et d'exploiter un manège forain situé sur la Place de la République, pour une durée **de cinq (5) ans reconductible** une (1) fois (soit cent-vingt (120) mois maximum), à compter du 1er mars 2021 (ou de la date de notification de la convention si celle-ci est postérieure au 1er mars 2021).

Conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété publique (C.G.P.P.P.), lorsque la délivrance du titre d'occupation du domaine public, mentionné à l'article L.2122-1 du C.G.P.P.P., intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Cet avis d'appel public à la concurrence a donc pour objectif, pour la commune de Flayosc, de s'assurer qu'aucun autre opérateur économique exerçant une activité similaire ne se manifeste.

Si à la suite de cette publicité préalable il s'avère que de tels intérêts concurrents se sont manifestés, la commune de Flayosc délivrera les autorisations d'occupation du domaine public après application des critères d'attribution énumérés et pondérés ci-dessous.

A ce titre, il est rappelé que la commune de Flayosc organise librement une procédure de sélection préalable à condition que cette procédure de sélection présente toutes les garanties d'impartialité et de transparence conformément à l'article L2122-1-1 du C.G.P.P.P.

Chaque opérateur économique est en droit de proposer l'installation et l'exploitation d'un manège forain. Chaque manège proposé sera considéré comme une proposition/offre distincte et analysée individuellement par application des critères d'analyse des offres ci-dessous.

Si à la suite de cette publicité préalable, il s'avère que seul l'opérateur économique ayant initialement adressé une demande d'occupation du domaine public a candidaté, l'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée à ce dernier, sans application préalable des critères d'attribution énoncés ci-dessous.

Durée :

L'occupant sera autorisé à installer son manège à compter du 1er mars 2021 (ou à compter de la date de notification de la convention si celle-ci est postérieure au 1er mars 2021), et à l'exploiter pendant cinq (5) ans reconductibles une (1) fois (soit cent-vingt (120) mois maximum).

Visite :

La visite du site est facultative. La “Place de la République” étant un lieu ouvert au public, les opérateurs économiques sont réputés avoir parfaite connaissance des lieux ainsi que de toutes les prestations et difficultés inhérentes à l'exécution de leurs obligations pour l'établissement de leur proposition.

Redevance d'occupation du domaine public :

L'occupant verse pour la durée de la convention une redevance domaniale mensuelle **de cent (100) euros** prenant en compte notamment les fluides utilisés.

Modalités de retrait du dossier :

Les candidats peuvent retirer le dossier à l'adresse suivante :

Mairie de Flayosc Boulevard Angelin German 83780 Flayosc Tel : 04.94.70.40.03

Les candidats peuvent également demander le dossier par courriel à l'adresse suivante : mairie@flayosc.fr

Langue de rédaction des propositions :

Les propositions doivent être rédigées en langue française, ainsi que tous les documents du marché.

Documents à remettre par le candidat :

Le candidat fournira un dossier comprenant les documents suivants :

- Une lettre de présentation ;
- Une note décrivant l'originalité, l'aspect divertissant et l'accessibilité tout public, l'état général et la qualité du manège proposé, son accessibilité économique au public avec indication des tarifs par attraction ;
- Une fiche technique avec photo détaillant les dimensions, le poids, la puissance électrique détaillée, du manège proposé ;
 - Les conclusions du rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et, le cas échéant, du rapport de contre visite en cours de validité et comportant des conclusions favorables,
- Une attestation de bon montage à l'issue de l'installation du manège,
- Une attestation d'assurance en cours de validité garantissant les risques liés à son activité et notamment les dommages causés aux tiers,
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou un extrait du registre des métiers ou une déclaration d'auto entrepreneur au moment du dépôt de dossier de candidature,
- Une attestation délivrée par les administrations et organismes compétents (organisme de protection sociale) prouvant que les obligations sociales ont été satisfaites. L'attestation doit dater de moins de six (6) mois,
- La convention dûment complétée, datée et signée.

Dépôt des dossiers :

Les candidats transmettent leur offre :

- 1) Soit sous format papier (pli unique cacheté)

L'enveloppe devra porter la mention suivante :

« Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et exploitation d'un manège Place de la République - NE PAS OUVRIR ».

L'enveloppe doit être remise par tous moyens à l'adresse suivante :

Mairie de Flayosc Boulevard Angelin German 83780 Flayosc Tel : 04.94.70.40.03 du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 8h30 à 15h30.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les plis CHRONOPOST n'ont pas valeur de recommandé. Il convient donc, pour ce mode d'acheminement, de déposer le pli au service susmentionné.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, seront rejetés par la ville.

2) Soit sous format électronique à l'adresse suivante : mairie@flayosc.fr

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : mairie@flayosc.fr

Cette demande devra être faite dans un délai de huit (8) jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats n'ayant pas accès à ces moyens de communication sont invités à faire parvenir une demande écrite à :

Mairie de Flayosc Boulevard Angelin German 83780 Flayosc Tel : 04.94.70.40.03

Une réponse sera alors adressée, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

Modifications de détail au dossier de consultation :

La commune de Flayosc se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail à la convention d'occupation du domaine public.

Les candidats devront alors répondre sur la base de la convention modifiée sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Critères d'attribution :

La personne publique retiendra la proposition technique et commerciale la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : l'originalité, l'aspect divertissant et accessibilité tout public, l'état général et la qualité du manège proposé, son accessibilité économique au public avec indication des tarifs (notée sur 40 points)

- Critère 2 : les moyens (humains et matériels), méthode mis en œuvre par le candidat pour le montage, respect des consignes relatives à la fragilité et la charge admissible, exploitation du manège (notée sur 30 points)

- Critère 3 : la complétude du dossier technique au regard des informations détaillées fournies sur la fiche technique (photo, dimension, poids, carnet de l'entretien et assurance à jour, puissance électrique pour le manège proposé) (notée sur 10 points)

- Critère 4 : la fourniture d'informations sur la décoration envisagée, la qualité d'accueil du public, la signalétique et l'affichage des prix de vente du manège, dispositifs de nettoyage et hygiène de l'espace occupé (notée sur 20 points)

La note totale de chaque candidat sur 100 points sera obtenue en additionnant les notes obtenues pour chaque critère.

Délai minimum de validités des offres :

Cent-cinquante (150) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Négociations :

L'ensemble des éléments de la convention peut être soumis à négociation avec les candidats. Les candidats pourront être auditionnés par la personne publique.